

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-03-07

SEANCE DU Lundi 24 mars 2025

Date de la convocation : lundi 17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre mars, à 20H30, le Conseil d'administration de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 15

Paillares Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, DIAZ Sandrine, RISPE Laurence, LOMBRAIL Sébastien, BODOT Damien, FORESTIÉ Edouard

Absents excusés : 3

GIRARD Natacha donne pouvoir à MAYMAT Philippe, DEL RIO Sandy donne pouvoir à LORMIERES Philippe, BELDA Laure à SERNY Philippe

Monsieur LORMIERES Philippe a été élu secrétaire.

Objet : Attributions des subventions communales pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions faites par les diverses associations communales et divers organismes, pour l'année 2025.

Il indique que la commission des finances s'est réunie le lundi 17 mars 2025, pour étudier ces demandes.

Après étude, il propose d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant
ACCA St-Nauphary	100.00
ACCA St-Nauphary (subvention exceptionnelle PEDT)	100.00
Amicale des parents d'élèves	100.00

AR Prefecture082-218201671-20250324-2024_03_07-DE
Reçu le 25/03/2025

Amicale des parents d'élèves (subvention exceptionnelle PEDT)	100.00
Amicale des Anciens Combattants	100.00
Association Lo Réviscol	100.00
Association Les Joyeux Anciens	170.00
Association St-No Livres	100.00
Association St-No Livres (subvention exceptionnelle PEDT)	100.00
Comité des fêtes de Charros	1 050.00
Comité des fêtes de Saint-Nauphay	1 900.00
Gym Club de St-Nauphay	100.00
SPA du Ramier	980.00
SNAC Omnisport	5 300.00
SNAC Omnisport (subvention exceptionnelle PEDT pour le SNAC Pétanque)	100.00
SNAC Omnisport (subvention exceptionnelle PEDT pour le SNAC Basket)	100.00
St-Nauphay Vélo Sport	100.00
A.I.P.A.D.A.V	300.00
Association les belles montées	100.00
TOTAL	11 000.00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer les subventions citées ci-dessus, soit pour la somme totale de 11 000 € pour l'année 2025
- Précise que cette somme sera inscrite au budget communal 2025 au compte 65748.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce correspondante

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphay, le 25 Mars 2025..

Le secrétaire,
Philippe LORMIERES.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/03/2025
et publication ou notification
du 25/03/2025.

Le Maire,

Bernard PAILLARES

